



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mariage

Question écrite n° 37456

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'absence d'évolution de la question du changement de régime matrimonial depuis la réponse ministérielle publiée au Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale le 7 octobre 2002. En effet, actuellement, pour procéder à un changement de régime matrimonial, une décision doit intervenir par acte notarié, celui-ci devant ensuite être homologué par décision judiciaire. Le ministre indique dans sa réponse que « le Gouvernement, par souci d'égalité entre les couples, envisage d'alléger la procédure de changement de régime matrimonial, eu égard à l'entrée en vigueur de la loi du 28 octobre 1997 portant adaptation du code civil à la convention de La Haye en matière de changement de régime matrimonial, qui dispense les couples franco-étrangers de toute homologation judiciaire ». Or à ce jour, aucune réforme n'a été entreprise afin de résoudre le problème posé par cette inégalité flagrante entre les couples français et les couples franco-étrangers. Il semble surprenant que la loi permette à des couples franco-étrangers ce qu'elle refuse à des couples français. Par conséquent il demande ce que le ministère entend entreprendre afin de mettre fin à cette inégalité.

Texte de la réponse

Le garde des Sceaux, ministre de la justice, partage l'analyse de l'honorable parlementaire quant à la nécessité de simplifier la procédure de changement de régime matrimonial, et de supprimer la différence de traitement injustifiée entre les couples en ce domaine. Le groupe de travail sur la réforme du droit de la famille qu'il a installé conjointement avec le ministre délégué à la famille en décembre 2002, réunissant parlementaires, magistrats, avocats et notaires, a émis une proposition de réforme visant à déjudiciariser la modification ou le changement de régime matrimonial, tout en conservant une protection des tiers et des créanciers par voie d'opposition. Le texte de cette réforme, en cours d'élaboration, sera présenté dans le courant de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37456

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2915

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1127